

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC232

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Peu, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Elle se fixe comme objectif de mettre en place un traitement renforcé de l'information ultramarine via un programme quotidien dédié sur l'antenne de France 3 et, régulièrement, des sujets évoquant les outre-mer dans les journaux de France 2, appuyés sur les contenus produits par les rédactions des stations La 1^{ère}. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet objectif fait partie des recommandations suggérées par le rapport d'information de la Délégation aux Outre-mer du Sénat « Les Outre-mer dans l'audiovisuel public face au risque d'invisibilité totale, le défi du média global ». En effet, en plus du projet de holding, les médias traitant de l'actualité ultramarine sont trop souvent invisibilisés et minimisés avec, pour exemple, un journal de seulement neuf minutes diffusé chaque jour sur France 3. En partant de dotations différentes entre les budgets de France Télévisions et les Outre-mer, il y a un vrai enjeu de soutien local de la production locale audiovisuelle qui n'est pas garanti et qui l'est encore moins avec ce nouveau projet de fusion.